

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 MAI 2015**

Le vingt-neuf Mai deux mil quinze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 21 Mai 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

Présents : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Frédéric GABARD, Armino GAGEIRO, Corinne MAILLIET, Thomas MÉRILLIER, Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de DIX, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- **Achat tracteur – Emprunt 16 700 €**
- **Vote crédits supplémentaires**
- **Questions Diverses**

COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2015 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande que le maintien du circuit n° 14 du car scolaire à Razac de Saussignac soit ajouté à l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

ACHAT TRACTEUR - EMPRUNT 16 700 € - Délibération n° 2015 – 18

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'achat d'un tracteur avait été prévu au Budget Primitif 2015 pour un montant de 10 000,00 €. Une proposition intéressante a été faite par l'Entreprise Thomas Motoculture pour un tracteur d'occasion (au prix de 26 700,00 € TTC) permettant d'effectuer des travaux plus importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente Périgord de 16 700,00 € (seize mille sept cent euros) sur une durée de 60 mois au taux fixe de 1,28 %, périodicité annuelle, montant des échéances : 5 échéances annuelles de 3 469,34 € (capital et intérêts), date de première échéance : Mai 2016.

VOTE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – Délibération 2015 - 19

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants : Article 1641 (emprunt) : 16 700 € et article 21571 (tracteur) : 16 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

DEMANDE MAINTIEN CIRCUIT N° 14 BUS SCOLAIRE – Délibération 2015 - 20

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Académie de BORDEAUX a décidé la suppression du poste d'enseignant de l'Ecole de RAZAC DE SAUSSIGNAC et donc la fermeture de la classe, à compter de la rentrée 2015-2016.

Une vingtaine d'élèves de cette commune étant scolarisée dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (GAGEAC ET ROUILLAC, MONESTIER et SAUSSIGNAC), il y a lieu de maintenir le circuit n° 14 passant à RAZAC DE SAUSSIGNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande expressément le maintien du circuit n° 14 sur la commune de RAZAC DE SAUSSIGNAC.

DIVERS

Défibrillateur

Monsieur Alain FOSSARD, chargé de prendre contact avec les différents fournisseurs de défibrillateurs, présente aux membres du Conseil Municipal quatre devis de la Société RESTENVIE. La quatrième proposition a retenu l'attention de l'ensemble du Conseil car beaucoup plus complète et la plus adaptée à la commune (prix : 2 532 € TTC). Une autre proposition a été envoyée par la Société MEFRAN. Un devis plus détaillé devra être fourni avec des éléments comparables.

Une demande de subvention (45 % du prix d'achat avec un maximum de 700 € par défibrillateur) sera faite auprès du Conseil Départemental (Service de l'Aide aux Communes). Deux défibrillateurs seraient nécessaires : un devant l'Ecole à « La Ferrière » et l'autre devant la Salle des Fêtes.

Jury d'Assises 2016

Cette année, le tirage au sort des jurés d'assises 2016 a eu lieu à la Mairie de SIGOULES le 18 Mai dernier.

Madame Corinne DUCOURET a été tirée au sort pour la commune de Gageac et Rouillac.

Voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre des élèves de CM2 de l'Ecole de La Ferrière remerciant pour la subvention leur ayant permis d'effectuer un voyage scolaire en Normandie en Mars dernier.

Bâtiments communaux

La visite des bâtiments communaux, qui avait été reportée, est prévue le Samedi 4 juillet 2015 à 9 heures. Départ de la Mairie.

Salle des Fêtes

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur et Madame Charles METIFET concernant des nuisances occasionnées par les locations de la Salle des Fêtes.

Des devis de limiteurs de niveau sonore ont été demandés. Cette dépense sera inscrite au budget 2016.

Nouveaux habitants et mariages

Il a été décidé d'offrir aux nouveaux habitants venant s'installer dans la commune, afin de leur faire connaître son historique, un exemplaire de la « Monographie sur la Commune de Gageac et Rouillac » écrite par Monsieur Patrick CHEYREAU et à chaque mariage célébré dans la commune, un exemplaire du livre « Les Coteaux de Saussignac en Périgord » de Madame Henriette CAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET, Gilbert MIFSUD, Alain FOSSARD, Annie ALLÈGRE, Frédéric GABARD, Armindo GAGEIRO, Corinne MAILLIET, Thomas MERILLIER, Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.